Partie II – Questions à l'intention des États contractants

A. La page consacrée à la Convention Accès à la justice du site web de la Conférence	
(5) Les coordonnées des Autorités centrales et autorités expéditrices désignées par votre État sont-elles complètes et à jour sur le site web de la Conférence ? *Les coordonnées de la plupart des autorités désignées sont consultables sur la page consacrée à la Convention Accès à la justice du site web de la Conférence, sous la rubrique « Autorités ».*	☒ Oui – il n'y a rien à modifier. ☐ Non – complétez l'**annexe 1** au présent Questionnaire. ☐ Les coordonnées des autorités désignées par votre État ne figurent pas sur le site web de la Conférence – complétez l'**annexe 1** au présent Questionnaire.

B1. Statistiques – demandes d'assistance judiciaire ***entrantes*** (chapitre I)	
Les questions qui suivent ont trait aux demandes d'assistance judiciaire ***adressées aux Autorités centrales de votre État***.	
(6) Combien de demandes d'assistance judiciaire les Autorités centrales de votre État ont-elles reçues chaque année ?	*Année* / *Nombre de demandes* 2013 2012 2011 2010 2009
	☒ Aucune information disponible – expliquez : Pas de statistiques disponibles.
	Indiquez (si possible pour chaque année) le ou les État(s) à l'origine de la majorité de ces demandes :
(7) Parmi ces demandes, combien impliquaient une consultation juridique ? *Conformément à l'article 2 de la Convention, le bénéfice de l'assistance judiciaire s'applique à la consultation juridique, à la condition que le requérant soit présent dans l'État où la consultation est demandée.*	Précisez, notamment les suites réservées à la demande :

B2. Statistiques – demandes d'assistance judiciaire ***sortantes*** (chapitre I)

La question qui suit a trait aux demandes d'assistance judiciaire ***envoyées par les autorités expéditrices de votre État aux Autorités centrales d'autres États contractants*** (répondre aux questions qui suivent peut nécessiter des consultations avec les autorités expéditrices de votre État).

(8) Combien de demandes d'assistance judiciaire les Autorités centrales de votre État ont-elles envoyées chaque année ?

Année	*Nombre de demandes*
2013	
2012	
2011	
2010	
2009	

☒ Aucune information disponible – expliquez :
Pas de statistiques disponibles.

Indiquez (si possible pour chaque année) le ou les État(s) de destination de la majorité de ces demandes :

B3. Statistiques – demandes ***entrantes*** d'exequatur de condamnations aux frais et dépens (chapitre II)

La question qui suit a trait aux demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens de procédure ***adressées aux Autorités centrales de votre État***.

(9) Combien de demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens les autorités de votre État ont-elles reçues chaque année ?

Année	*Nombre de demandes*
2013	34 (30 Allemagne, 4 Pays-Bas)
2012	19 Allemagne et Pays-Bas
2011	10 Allemagne et Pays-Bas
2010	6 Allemagne et Pays-Bas
2009	

☐ Aucune information disponible – expliquez :

Indiquez (si possible pour chaque année) le ou les État(s) à l'origine de la majorité de ces demandes :

B4. Statistiques – demandes ***sortantes*** d'exequatur de condamnations aux frais et dépens (chapitre II)

La question qui suit a trait aux demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens ***envoyées par les autorités expéditrices de votre État aux Autorités centrales d'autres États contractants*** (répondre aux questions qui suivent peut nécessiter des consultations avec les autorités expéditrices de votre État).

(10) Combien de demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens les autorités de votre État ont-elles envoyées chaque année ?

Année	*Nombre de demandes*
2013	
2012	
2011	
2010	
2009	

☒ Aucune information disponible – expliquez :
Pas de statistiques disponibles.

Indiquez (si possible pour chaque année) le ou les État(s) de destination de la majorité de ces demandes :

C. Caution ou dépôt

(11) À l'exception des affaires relevant de la Convention Accès à la justice, dans les procédures judiciaires engagées devant les tribunaux de votre État, la loi ou la pratique de votre État imposent-elles une caution ou un dépôt à certaines catégories de personnes, telles que les ressortissants étrangers ou les personnes qui n'ont pas leur résidence habituelle ou ne sont pas domiciliées dans votre État ?

☒ Oui – donnez la référence du texte en question ou un lien vers sa version en ligne, et décrivez brièvement le régime juridique (y compris les éventuels critères et exceptions) :
Articles 257,258, 55 du Nouveau code de procédure civile (Sauf lorsqu'il existe une convention internationale)

☐ Non

D. Appréciation générale de la Convention Accès à la justice

(12) Comment votre État qualifierait-il le fonctionnement général de la Convention Accès à la justice ?

☐ Excellent
☐ Bon
☐ Satisfaisant
☐ Insatisfaisant

(13) D'après votre État, le fonctionnement de la Convention présente-t-il des aspects positifs ou au contraire problématiques ?

☐ Oui – précisez (notamment en formulant des suggestions d'améliorations) :

☐ Non

E. Jurisprudence et ouvrages de référence	
(14) Des décisions relatives à l'interprétation ou à l'application de la Convention Accès à la justice ont-elles été rendues par les autorités judiciaires de votre État depuis 2009 ?	☐ Oui – joignez une copie de chacune des décisions (ou un lien vers une version en ligne) à votre réponse au Questionnaire *NB : Si la décision a été rendue dans une langue autre que l'anglais ou le français, merci de nous transmettre, si possible, un résumé de la décision dans l'une ou l'autre de ces deux langues.* ☐ Non ☒ Aucune information disponible
(15) Des travaux relatifs à la Convention Accès à la justice ont-ils été publiés récemment dans votre État, travaux qui ne seraient pas déjà référencés sur la page consacrée à la Convention Accès à la justice du site web de la Conférence (sous la rubrique « bibliographie ») ?	☐ Oui – indiquez les références de chacun des travaux : ☐ Non ☒ Aucune information disponible

F. Thèmes à inscrire à l'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale	
(16) Votre État souhaite-t-il que certains thèmes spécifiques ou questions pratiques soient abordés lors de la réunion de la Commission spéciale concernant la Convention Accès à la justice ?	☐ Oui – précisez : ☐ Non